

869

ПРОВЕРено  
1948 г.

6

LA  
REQVESTE  
DES TROIS ESTATS  
PRESEN TEE A MESSIEVRS DU  
PARLEMENT.

M. DC. XLVIII.

44



3494

et la plus rare

LA  
GELT  
KROISSTADT  
PARLEMEN

M DC XLVII



# LA REQ VESTE DES TROIS ESTATS

PRESENTEE A MESSIEVRS DU

PARLEMENT.

**S**VPplient humblement les trois Estats du Gouuetnement de l'Isle de France, ioinct avec les Bourgeois & Habitans de la bonne ville de Paris, se faisant fort du consentement & vnyon des treize Prouinces & Gouernement du Royaume, & speciallement de toute les grandes Villes, de la bonne volonté & intention desquelles lesdits Estats sont associez, tant par patolles que par escrit, comme aussi par la conjonction de l'interest commun. DISANS que depuis la mort du Roy Louys XIII. d'heureuse memoire, quoy que les Princes grands Seigneurs & Officiers de resouueances des enormes iniustices & maux intollerables qui leur ont esté faites & à tout le Royaume, par ceux qui s'estoient emparé de la puissance absoluë près du Roy, sous le nouveau nom de premier Ministre d'Estat, eussent protesté hautement de ne plus souffrir qu'un particulier s'eslevast ainsi sur les espaules des Roys, & à l'opression de tout le monde, neantmoins par le trop de bonté qu'ils ont en, il est auenu qu'un estranger nommé Iulle Mazarin, c'est installé dans ce souverain ministere, ou il n'a esté eleué par sa paissance ny par aucun seruice notable rédu à cet Estat. ny par aucun merite, veu quel l'on scay qu'il est Cicilien d'origine & naturel sujet du Roy d'Espagne, de tres-fordide naissance.

qui a esté vallet en diuers endroits à Rome, apres y auoir seruy mesmes dans les plus abominables desbauches de ce paÿs là, & s'estat poussé par ses fourbes, plaineries & intrigues, de tel action est venu en France oü il s'est introduict par les mesmes moyens d'as l'esprit de ceux qui gouuenoient, lequel l'ont auâct pour leur seruit d'espion & du ministere pour leur intrigues particulières & avec le temps s'est rendu fort puissant sur l'esprit de sur le conseil de la Royne, tenant hantement tous les grands du Royaume sans qu'on ayt recognu pendant ce temps d'autre autorité à la Cour, & dans toutes les affaires du dedans & du dehors que la sienne, au grand scandale de toute la maison Royalle & de toute la France, & à la derision mesmes des nations estrangères, qui aussi depuis six ans il a plus fait de mal, de degast & de rauage que les plus cruels ennemis ny scauroient faire, s'il y estoient venus à main armée & vainqueurs : car il a disgracié, banny & emprisonné sans suiet ny forme de iustice, les Princes, Officiers de la Couronne, & Cour de Parlement, les grands Seigneurs & les plus serviteurs des Roys, des Princesses fait mourir quelqu'vns d'iceux par poison, entre autre le President Barillon, faisant passer pour crime d'estre trop affectionné au service du Roy, & au bien de l'estat, il n'a aupres de luy que des gens tres meschans, sans honneur & sans foy, trâtres, concussionnaires, impies, & athées, s'est attribué la charge de gouuerneur du Roy, pour le nourrir à sa mode, & l'empescher de la compagnie des choses nécessaires à bien regner, afin de demeurer touſiours son maistre, luy insinuer des sentimens d'aversion contre les gens de bien, contre les Parlements & contre les bonnes villes, de peur qu'ils ne s'approchent vn iour pour ny faire cognoistre la verité du malheureux estat où il les veut reduire, il a corrompu ce qui estoit de candeur, de foy de bonne meute dedans la Cour, par des artifices fourbes, & perfidies, y a pas son exemple mis en regne les berlans & ieux de hazard, qui sont les ruines des plus grandes maisons, & autoriser l'impuicite & rauissement, dont il s'est plus veu d'exemple notables depuis qu'il ne s'en estoit veu depuis cent ans, a osté les

3

chagres sans connoissance de cause, à des personnes de mérite,  
pour les donner à d'autre, afin d'en faire ses creatures, a violé  
et renversé la Justice, empêchant que l'on en puis avoir aucune  
contre ceux qui luy appartiennent, arrestans les iustes poursui-  
tes contre des criminés atroces, cassant & elludant à tous mo-  
mens les Arrests des Cours souveraines, par des euocations &  
par des Arrests de Commissaires d'en haut, qui pis est il a pillé  
& rauy toutes les Finances du Roy & reduit sa Majesté en vne  
indigence extrême, & tous les sujets dans vne misere pi-  
re que la mort : car non seulement il a espuisé tout ce qu'il y  
auoit de deniers liquides par des comptans qui montent par an  
à des cinquante & soixante millions, mais encore il a consom-  
mé par auance 3. années du revenu du Roy, pour embrouiller  
& confondre à iamais l'ordre des Finances ,il auutorise & am-  
plifié estrangement cette maudite engeance de Partisans qui la  
plus part venu de laquais & paſterniers gourmandent toute la  
France à coups d'estriueries ont mis les Tailles en party , fai-  
sans leuer par le moyen des compagnies de fuzekers qui sont  
autant de Demons déchainez, ont créé grande quantité de nou-  
veaux Officiers de toute sorte, & fait de iour en iour des impots  
insupportables, pour l'execution desquelles ils se sont seruys de  
crueauté, & de tortures capables de tirer de la moüille des os des  
malheureux François, qui eussent été bien aise d'en estre quitte  
pour leur abandonner tout leur bien, & paistre l'herbe comme des  
paupière bestes, s'estat vnu toute à la fois 23000 prisonniers dans les  
Provincees du Royaume pour les taxes des Tailles & autres im-  
posts, dont il en est mort cinq mil hommes dans cete langueur,  
l'an mil six cent quarante-six , ainsi qu'il se verifie par les es-  
crouës , & registres des Geolliers. Neantmoins quoy qu'il ait  
consommé tous les ans plus de cent ou six-vingts millions, ainsi  
qu'il est aisné de iustifier par les Comptes , en deniers prouenus  
tant des Tailles, des Fermes , des Parties Casuelles , des gages  
& droictes. Il n'a payé ny les gens de guerre, ny les pensions des  
quelles toutefois il monstre de grands estats pour couvrir ses  
volleries, ny pourueu les places frontières d'hommes, ny de mu-

A ij

nitions , ny satisfait aux estats de la Marine & de l'Artillerie ,  
dont il est deb plus de quatre années , n'a fait aucun biens aux  
gens de vertu & de merite , ny donné aucune recompense à  
ceux qui ont prodigé leur bien , & leur sang pour le service du  
Roy : au contraire , il a fait perir de mal traîné & de nécessité pres-  
que toutes les armées du Roy , lesquelles n'ayant touché depuis  
cinq années que deux monstres par an , il est mort plus de six-  
vingts mil soldats de misere & de nécessité , & horrible pauvre-  
té . Si bien qu'il est certain & se peut prouver par plusieurs tes-  
moings irreprochables , qu'il a partagé ces grandes sommes de  
deniers avec ceux qu'il a autorisé , & en a englouty la plus gran-  
de partie qu'il a fait transporter , tant par lettres d'échange ,  
qu'en espèces & pierteries , & ce sous pretexte de faire la guer-  
re en Italie , & de conquérir quelques places comme Piombino  
& Portolongone . Donc partant on scait bien qu'il a laissé les gar-  
nisons mourir de faim , leur estant deb plus encors à présent huit  
monstres , & qu'il n'a point fait faire les reparations nécessaires :  
de sorte qu'elles ne peuvent résister à la moindre attaque de  
l'ennemy : de plus , pour avoir sujet de continuer tousiours la  
guerre , & par mesme moyen les pretextes de sa tyrannie & de  
ses volerries . Il a esloigné la paix lors que la France la pouvoit  
avoir la plus aduantageuse , toutes les armées victorieuses ont  
esté sur le point de faire de grands progrès , il a rompu & dé-  
stourné par des malices secrètes , & n'a point eu de conscience  
de les perdre & dissiper , & mesmes d'exposer les Princes qui les  
commandoient , comme l'on a veu en Catalogne par deux fois ,  
au siège de Lerida , à la surprise de Courtray , & aux affaires de  
Naples , qu'il a laissé déperir , non sans beaucoup d'apparence ,  
qu'il s'entend avec les ennemis de l'Etat , afin de trouver re-  
fuge chez eux , si la France ennuée de ses tyrannies vient à le  
chasser . Ce Consideré , MESSIEVR S , & de plus , qu'il est  
étranger , & estably naturel sujet du Roy d'Espagne , partant  
incapable d'auoir charge en France , par les Loix du Royaume ,  
par les Ordonnances des Roys , qui ont si souvent bannys les  
Italiens , & par l'Arrêt autentique & celebre de l'année mil si-

3

cens dix-sept, en suite de la mort du Mareschal d'Ancre, Il  
VOVS PLAISIR faite remonstrance à la Royné, sur les grands  
malheurs & desordres que ledit Mazarin a causez, & sur ceux  
qu'il causeroit à l'aduenir s'il demeuroit plus long-temps dans  
cette domination illegitime & violente. Comme aussi de faire  
entendre & remonstrer aux Princes du Sang la captiuité, où les  
premiers Ministres de l'Estat ont mis eux & tout le Royaume  
depuis si long-temps les extrêmes dangers où ils les ont mis  
par plusieurs fois, leur remonstrer devant les yeux les repro-  
ches que leur feront la posterité, de s'estre laissé surprendre, &  
de ne souffrir plus qu'un étranger mette en seruitude pour i-  
mais le Roy, & toute la Maison Royale. Partant que sa Maje-  
sté & lesdits Princes, preuenant les dangers inévitables qui en  
arriueront si ils n'y pournoyent promptement, veulent faire  
arrester ledit Mazarin sous bonne & seure garde, repeter de  
luy les finances du Roy qu'il a volées, & le chastier exemplai-  
rement de tant de crimes enormes qu'il a commis. Et afin que  
la France & les Roys, Princes & peuples ne retombent plus à  
l'aduenir, dans vne mesme seruitude, que les Princes veulent se  
donner la peine, comme enfans de la Maison, & leur interest  
conjoint avec ceux de l'Estat, & que ceux des François fauoris  
y soient tousiours contraires de manier lesdites affaires par leurs  
propres mains, non plus par celles des fauoris qui les trahissent  
& les vendent, & de vouloir gouerner eux-mêmes par l'ad-  
uis des Seigneurs & des personnes de qualité, d'experience & de  
probité irreprochable, sans plus permettre l'entrée du Conseil  
à des gens de néant, corrompus, & tels que ledit Mazarin y a  
introduits, afin qu'ayant exterminé tous les imposts & les rui-  
nes de la tyrannie passée, & remedier aux desordres infinis qui  
ont prouenus, & ils puissent gouerner la France sous les Loix  
de Dieu & celles du Royaume, conclure vne paix aduantageu-  
se faire respirer les peuples qui n'en peuvent plus : & en fin ren-  
dre cet Estat si puissant, & si heureux au dedans & au dehors,  
qu'il ne craigne plus l'oppression des meschans Ministres, ny

B

les efforts des ennemis, protestant les Estats & les autres bons François qui Dieu mercy sont en Corps en grand nombre. Que s'il n'y est pourueu promptement, & comme il est nécessaire, ils y employeront, s'ils y sont contraints, tout leur bien & leur sang pour y remédier, & se serviront de tous les moyens que la nature & le devoir enseignent pour dessendre son Roy, son pays, sa liberté & sa vie.